



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00571810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 17 - Maison des Syndicats - Participation aux charges locatives - Année 2018

Délibération n° 2019/005718

Maison des Syndicats
Participation aux charges locatives
Année 2018

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	24/05/2019	Favorable unanime

La Ville de Besançon participe au paiement des charges locatives des organisations syndicales installées dans la Maison des Syndicats, située 4 B rue Léonard de Vinci.

Cette subvention a été attribuée suite au déménagement des syndicats à la Maison des Syndicats afin de compenser les frais. Après information aux syndicats, il a été acté par délibération en 2018 que ce mécanisme de compensation mis en place en 2007 s'éteindra progressivement sur les prochains exercices. Ainsi 6 500 € ont été versés en 2018 au titre des charges de 2017 et 3 000 € ont été inscrits au budget en 2019 au titre des charges de 2018.

Aussi en 2019, la Ville décide de :

- facturer la totalité des charges locatives à chaque syndicat occupant ;
- verser une subvention pour participation aux charges facturées d'un montant total de 3 000 € répartie en fonction des charges locatives de chaque syndicat (électricité, chauffage, ordures ménagères).

Le coût réel des charges n'étant connu qu'a posteriori, la Ville va procéder à la facturation des charges locatives pour l'année 2018.

Le tableau suivant indique la participation financière proposée de la Ville :

Syndicats	Participation de la Ville
CFDT	789,95 €
CFTC	186,31 €
CGT	512,02 €
Union Solidaire	160,08 €
FO	619,18 €
UNSA	276,09 €
FSU	336,72 €
CFE - CGC	119,65 €
TOTAL	3 000,00 €

En cas d'accord, la dépense totale de 3 000 € sera prélevée sur la ligne 65.90/6574.006009 CS 20000.

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution des subventions au titre de la participation aux charges locatives de la Maison des Syndicats pour l'année 2018, pour un total de 3 000 €.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0